



FINANCES COMMUNALES : Montbazin

Note de présentation du Compte Administratif : 2023

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le CA constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	3 201 460 €	2 565 390 €
	Invest	689 893 €	654 373 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	240 114 €	0 €
	Invest	0 €	27 525 €
Total exercice (réalisations + reports)		4 131 468 €	3 247 289 €
Résultat de clôture de l'exercice		884 179 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	0 €	0 €
Totaux cumulés		4 131 468 €	3 247 289 €
Résultat financier définitif		884 179 €	

Points marquants

- ▶ Un résultat financier important de 884 179,21 €
- ▶ Pas de nouvel emprunt, ce qui diminue encore notre endettement
- ▶ Peu de subventions d'équipements reçues en 2023 car reportées en 2024

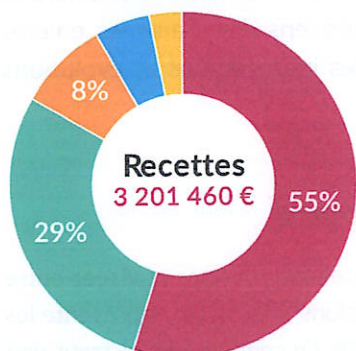
Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-26-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024



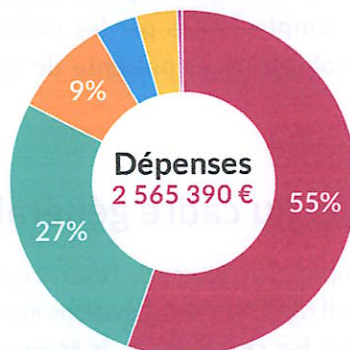
FINANCES COMMUNALES : Montbazin

Note de présentation du Compte Administratif : 2023

La section de fonctionnement



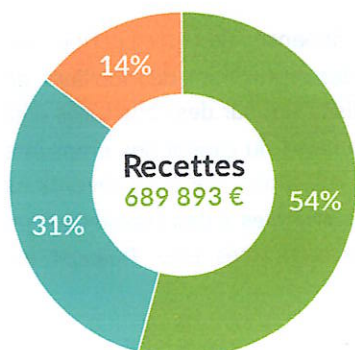
- Impôts et taxes : 1 753 684 €
- Dotations et participations : 915 445 €
- Autres recettes réelles : 269 002 €
- Produits des services : 166 761 €
- Produits des cessions : 96 568 €



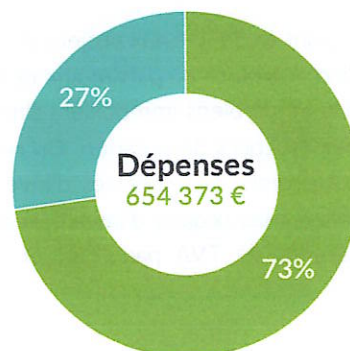
- Charges de personnel : 1 421 347 €
- Charges générales : 698 607 €
- Charges gestion courante : 235 889 €
- Dépenses d'ordre : 99 023 €
- Interêts d'emprunts : 98 783 €
- Autres dépenses réelles : 11 741 €

Les recettes de Fonctionnement s'élèvent à la somme 3 201 460,30 €. En y déduisant les produits des cessions de 96 568,00 € (vente immeuble 2023), on obtient des recettes réelles à hauteur de 3 104 892,30 €. Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux dépenses générales, 2 565 390,25 €, dont on déduit les dépenses d'ordre, soit 2 466 367,12 €. Les intérêts de la dette sont stables (98 783,23 €) en raison de taux fixes sur nos emprunts, et le non recours à celui-ci ces dernières années. Les taux d'imposition inchangés en 2023 (hors THRS) donnent un produit de taxes de 1 753 684,62 €.

La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 375 000 €
- Dotations et subventions : 215 870 €
- Recettes d'ordre : 99 023 €



- Dépenses d'équipement : 476 162 €
- Remboursement du capital : 178 210 €

Après une année 2022, marquée par de forts investissements à hauteur de 1 458 703 €, l'exercice 2023 est une année prudente d'un montant de 654 373,38 €, en raison du report des recettes de subventions prévues en 2024. Le remboursement du capital de la dette reste stable à hauteur de 178 210,76 €. Une opération d'ordre à hauteur de 99 023,13 € est liée à la vente d'un immeuble du bien communal. Les recettes à la section d'investissement sont abondées d'un excédent de fonctionnement 2022 de 375 000 €.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	3 104 892 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 466 367 €
Épargne brute	638 525 €

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-26-DE
Date de réception préfecture : 28/08/2024

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **4 963 375** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **29.00 ETP**